

**SALLE MULTIFONCTIONS**  
**De**  
**LE PLESSIER-SUR-SAINT-JUST**

Location du .....au.....

Nom / Association :

**AU 1<sup>er</sup> janvier 2022**

**GRANDE SALLE** : avec cuisine - charges non comprises - maximum 120 personnes.

	HABITANTS du Plessier-sur-Saint-Just	Particuliers EXTERIEUR
Demi-journée	50 Euros	100 Euros
UNE JOURNEE <b>8h/8h</b>	120 Euros	300 Euros
DEUX JOURS DE SUITE <b>8h à 8h le lendemain</b>	200 Euros	400 Euros
TROIS JOURS DE SUITE <b>8h à 8h le surlendemain</b>	280 Euros	500 Euros

**A la charge de l'occupant :**  
**Consommation électrique = 0,19 € du KW**

**MODALITES DE RESERVATION**

Le demandeur devra être une personne majeure.

Aucune demande ne sera prise en considération plus d'un an à l'avance.

Demande de réservation par téléphone ou en mairie au **03.44.78.51.53**

**Confirmation de la location**

La demande de réservation et son prix seront définitifs après : signature de l'imprimé, du versement des **arrhes (50%)** et de la **caution de 400€**, pour la grande salle, avec deux chèques différents à l'ordre du TRESOR-PUBLIC. -----**PAS DE LOCATION EN JUILLET**

Dans le cas où le contractant se désisterait, celui-ci ne pourra récupérer les arrhes versées que si la salle peut être relouée et avoir averti dans un délai minimum d'un mois avant la date de location.

**Disposition pour une journée,**

**Associations extérieures à la commune : 150 €, une location par an**

**REMISE ET RETOUR DES CLEFS**

Remise des clefs par la personne chargée de la mise à disposition (Sylvie **tél.07.50.34.98.95**), le solde de la réservation et une **attestation d'assurance** particulière (responsabilité civile) à cette location, seront exigés. Un état des lieux sera fait.

Retour de clefs. Etat des lieux et inventaire avec Sylvie.

Tout règlement se fera obligatoirement par chèque à l'ordre du TRESOR PUBLIC.

Les extincteurs déplombés seront facturés 150 € l'unité.

## LOCATION DE VAISSELLE

- ✚ Couvert complet 0.50€ par personne (assiettes, verres, couverts, tasse...)
- ✚ Désassortiment 0.25€ par personne (exemple : verres et couverts ou assiettes et couverts)
- ✚ Location du percolateur 15€
- ✚ La vaisselle détériorée sera facturée suivant le barème détaillé dans l'inventaire

### RESPONSABILITE ET NETTOYAGE

Les locaux, salle, cuisine et sanitaires, matériels et vaisselle doivent être rendus propres.  
Une somme de 100 € sera demandée pour le nettoyage intégral de la salle par l'agent d'entretien.  
**(à la demande du locataire)**

En cas de nettoyage incorrect et à l'appréciation de l'agent, il sera demandé 15 € de l'heure (montant indexé au salaire).

Tri déchets : le locataire est prié de faire le tri sélectif, des poubelles sont mises à disposition.

### IL EST INTERDIT

- ✚ D'utiliser sur les murs, ruban adhésif, clous, punaises, épingles, agrafes.
- ✚ Les feux d'artifices et pétards sont FORMELLEMENT PROHIBÉS dans la salle et à proximité

**Et tout contrevenant s'expose à des poursuites judiciaires.**

**Tout manquement au règlement de la salle pourra entraîner une retenue sur la caution.**

Les voitures devront être obligatoirement stationnées aux emplacements réservés.

Un poste téléphonique est à disposition en cas d'urgence : les communications personnelles sont interdites

La fermeture complète de l'ensemble du bâtiment (lumières intérieures et extérieures, volets, grille) doit être vérifiée au moment du départ, et mise en fonction de l'alarme.

La commune du PLESSIER SUR SAINT JUST décline toutes responsabilités quant aux vols ou accidents qui pourraient survenir durant la mise à disposition.

## **POUR LE BIEN DE TOUS RESPECTEZ LES LOCAUX ET LA TRANQUILITE DES RIVERAINS**

La signature du présent document stipule l'acceptation sans aucune restriction des conditions énumérées ci-dessus et engage la responsabilité du signataire. Les renseignements donnés resteront en mairie (et trésor public) et ne seront en aucun cas divulgués.

**Etabli en double exemplaire au Plessier-sur-Saint-Just,**  
**le.....**

**Signatures**  
**Le locataire**

**La mairie**

**INFORMATION PROTECTION DES DONNEES** CE DOCUMENT RESTE UNIQUEMENT A DISPOSITION DE LA PERSONNE QUI VOUS DONNE LES CLES ET AU TRESOR PUBLIC POUR ENCAISSEMENT DE VOS REGLEMENTS.